galvanisée dont ils auront besoin ce printemps à moins que nous n'importions des Etats-Unis une forte quantité de la matière première requise pour la fabrication de ces tôles. Pour en arriver à cela...

L'hon. M. DUNNING: La chose n'est pas prouvée en ce qui me concerne. C'est ce que je soutiens.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne dispose pas des mêmes moyens que le ministre, car il lui suffit de faire appel à ses aides et il obtient ces renseignements en moins de vingt-quatre heures. Le pays possède une service de télégraphie et de téléphonie suffisant pour ces besoins. On peut communiquer avec les distributeurs connus dans l'Ouest, s'assurer de l'approvisionnement en mains, et connaître leur marché probable. La source d'approvisionnement est connue de tous. Nous savons où se trouvent les cuves, où ces tôles subissent l'immersion, et dans l'espace de quelques heures nous pouvons savoir quelles quantités sont disponibles en Grande-Bretagne et au Canada. Les parties intéressées qui ont fourni tous ces renseignements sont retournés chez eux il y a environ deux semaines. Je puis ajouter que je ne les ai pas rencontrés.

La question est tellement importante que le ministre devrait s'assurer des faits et câbler en Angleterre avant qu'une autre augmentation des prix de la matière première aux Etats-Unis rende le commerce de ces gens tout à fait impossible. Il ne faut pas oublier que la matière première déjà obtenue par les autres acheteurs leur rapportera des profits, parce qu'ils vendront au prix du marché et ils réaliseront ainsi des bénéfices plus considérables qu'ils le feraient en d'autres circonstances. En d'autres termes, ceux qui ont eu le don de prévoir et qui avaient les moyens d'acheter de fortes provisions de matière première encaisseront de gros profits, tandis que ceux qui auront acheté à des prix élevés devront subir des partes s'ils vendent à aussi bas prix que leurs concurrents pourront le faire, ou vendre au prix que leurs compétiteurs établiront afin de réaliser le plus fort montant de bénéfices possible. Pour cette raison la question me semble importante et impérieuse au point de justifier l'emploi du câble pour communiquer avec la Grande-Bretagne, car il faut savoir si la source d'approvisionnement en tôles galvanisées sur laquelle l'ouest du Canada compte est disponible cette année. Si elle ne l'est pas, il faudra alors étudier l'autre aspect de la question, à savoir, l'achat de tôles galvanisées de quelque autre source, et tenir compte des droits qu'il faudra acquitter sur le produit fini comparativement au droit sur la matière première. Si

le ministre pense que j'étais absolument certain des faits que j'ai exposés, je lui rappellerai que je signalais l'existence de renseignements qu'il connaît et qui devraient être portés à la connaissance de tous les membres du comité qui désirent les connaître. Je ne prétends pas connaître les faits mais je les expose au comité afin que les membres puissent bien comprendre la question. Il s'agit de savoir si l'Ouest canadien pourra se procurer des tôles galvanisées à un prix raisonnable et si nous serons obligés de les importer des Etats-Unis ou de quelque autre pays. Nous voulons aussi savoir si le prix augmenté de la matière première qui prévaut sera maintenu, à l'avantage de ceux qui seront en mesure de vendre leurs produits à un prix élevé, après que nous aurons réduit le tarif à la seule fin de surmonter cette difficulté. Dans le cas du maïs de l'Afrique du Sud nous avons affronté ce problème bien ouvertement. Le Gouvernement actuel n'est pas le seul qui ait agi de la sorte dans des circonstances semblables, car l'administration antérieure en a fait autant et, je suppose, que tout gouvernement procéderait de même au besoin. Nous en sommes au point que les retards sont dangereux et entraîneront certainement des augmentations de prix. Au lieu de perdre du temps à chercher à nous renseigner, le ministre, sachant ce qui en est, devrait agir de manière que cette situation ne se prolonge pas.

L'hon, M. DUNNING: Monsieur le président, cela m'aide beaucoup de voir mon très honorable ami faire servir son éloquence et ses talents d'avocat à me persuader de prendre une décision que je n'inclinerais que trop à prendre à tout événement, et cela tous les membres du comité le savent. Lorsque j'ai déclaré connaître tous les faits, voici l'aspect que j'avais en vue: Je sais que certains fabricants canadiens s'approvisionnent aujourd'hui en Grande-Bretagne. Je connais un fabricant canadien qui se trouve dans le cas cité par mon très honorable ami. Le distributeur important de Winnipeg dont il a parlé s'opprovisionne justement de tôles galvanisées chez ce fabricant depuis des années, et il se trouve dans la pénible situation à laquelle mon très honorable ami a fait allusion. Je ne suis pas sûr que d'autres fabricants moins importants ne soient pas dans la même situation. Le cas échéant, la prétention a beaucoup de bien-fondé.

Il existe deux faits qu'il ne faut pas perdre de vue. D'abord, l'usine en question fonctionne vingt-quatre heures durant pour satisfaire quoi? La demande canadienne. Ensuite, plusieurs de nos plus importants fabricants de tôles noires s'approvisionnent actuellement en